

## Directeur Scientifique de l'ASNR

### Mission globale et positionnement au sein de l'ASNR

Le directeur scientifique a pour responsabilité de s'assurer que l'ASNR dispose en temps voulu des connaissances scientifiques et des outils utiles à l'exercice de ses missions, et ainsi assurer les missions d'autorité indépendante en charge de la sûreté et de la radioprotection. Il incarne en interne et en externe la mission de recherche de l'ASNR qui a pour ambition d'être un organisme de recherche de référence international dans le domaine des risques nucléaires et radiologiques.

Membre du comité exécutif, placé sous l'autorité directe du directeur général, il est l'interlocuteur privilégié du collège de l'ASNR pour tout sujet relatif aux activités de recherche et à la politique scientifique. Il dispose d'une délégation de pouvoir lui permettant de signer des accords de collaboration de recherche aux niveaux national, européen et international.

La mission du directeur scientifique se décline selon quatre axes principaux :

- l'élaboration de la stratégie de recherche et le suivi de sa mise en œuvre ;
- l'organisation de l'évaluation des activités de recherche ;
- la politique scientifique de l'autorité ;
- et enfin la représentation de l'ASNR en tant qu'organisme de recherche en France et à l'étranger.

Pour l'exercice de sa mission, il s'appuie sur les équipes de la Direction du pilotage scientifique (DPS) ainsi que des autres directions fonctionnelles de l'ASNR (direction internationale, direction des affaires financières, ...). La question d'un rattachement direct des équipes de la Direction du pilotage scientifique au directeur scientifique, dans la perspective d'une nouvelle organisation en 2026, est ouverte. Il dispose tout particulièrement de l'appui des directions exerçant des activités de recherche, sans en avoir pour autant l'autorité hiérarchique.

### Missions générales du directeur scientifique

Le Directeur Scientifique supervise l'animation et la programmation des activités de recherche et de développement à l'échelle de l'ASNR en stimulant la créativité et l'attractivité, via en particulier un programme de recherche exploratoire, l'ouverture interdisciplinaire, la transversalité, l'ouverture à des partenaires européens et internationaux ou non-académiques. Il s'assure globalement que l'ASNR dispose en temps voulu des connaissances scientifiques nécessaires à ses missions. Il est enfin associé aux actions de dialogue avec la société en lien avec la science et la recherche.

### Elaboration et mise en œuvre de la stratégie scientifique et de recherche

En concertation avec les directeurs concernés,

- Le Directeur Scientifique définit les grandes orientations de recherche. Il les présente pour avis au COMEX et au conseil scientifique avant de les soumettre au Collège pour arbitrage et décision.
- Il assure l'animation de la réflexion prospective et pilote l'élaboration de la stratégie scientifique, son actualisation et sa mise en œuvre, en cohérence avec les priorités de l'ASNR et les enjeux globaux de sûreté nucléaire et de radioprotection.
- Il s'assure de sa déclinaison opérationnelle par les équipes concernées et propose les arbitrages nécessaires dans la programmation.
- Il élabore la politique partenariale dans le domaine de la recherche aux niveaux national, européen et international, avec des institutions du monde académique et autres parties prenantes.

- Il supervise la veille sur les travaux de recherche et de développement menés aux niveaux national et international, en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection et soumet au collège des propositions et des recommandations sur les besoins de recherche pour la sûreté nucléaire et la radioprotection. Pour cela, il s'appuie sur les experts de l'ASNR et les soumet, pour avis consultatif, au conseil scientifique.
- Il est l'interlocuteur privilégié du Conseil Scientifique sur tous les aspects relatifs à la gouvernance de la recherche, couvrant la définition et l'ajustement des axes stratégiques, l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des programmes/projets prioritaires. Il organise régulièrement la présentation des avancées des programmes/projets au conseil scientifique et sollicite ses propositions d'orientations et de recommandations sur les besoins de recherche.

## Evaluation de la recherche

- Il organise et supervise la préparation des synthèses de l'évaluation des programmes et des unités de recherche
- Il prépare et assure le suivi des interventions des instances externes d'évaluation, missions et audits dédiés.
- Il supervise notamment l'organisation de l'évaluation de la recherche par le Hcéres et il sollicite le conseil scientifique sur la pertinence des pistes d'améliorations identifiées suite à cette évaluation. / Il s'assure de leur mise en œuvre.

## Elaboration et mise en œuvre de la politique scientifique

- Il définit et garantit, par la mise en œuvre d'une politique dédiée, les règles relatives à la déontologie des pratiques de recherche et à l'intégrité scientifique.
- En matière de Formation par la recherche et d'enseignement, afin de garantir un vivier de chercheurs et d'experts et de promouvoir le leadership de la prochaine génération de professionnels de l'évaluation et de la gestion des risques nucléaires et radiologiques :
  - Il définit la politique de formation par la recherche de l'ASNR.
  - Il porte au niveau national la politique de recherche de l'ASNR, notamment vis-à-vis des universités proches de ses sites, dans les volets recherche et enseignement
  - Il coordonne l'implication de l'ASNR dans la formation par la recherche (doctorants, post-doctorants, chercheurs), les accords de partenariat avec les écoles doctorales (ED) et la valorisation des HDR auprès des ED.
  - Il encourage la contribution de l'ASNR aux programmes d'enseignements associés.
  - Il promeut la mobilité des chercheurs aux niveaux national et international.
- Il maintient une capacité de veille et encourage la publication de papiers de positionnement de l'ASNR sur des sujets nouveaux ou émergents, et sur des avancées majeures. Il définit la politique de publication, ainsi que la politique de valorisation de la recherche.

## Représentation de la recherche ASNR

- Il est l'ambassadeur de l'excellence de la recherche de l'ASNR en France et dans le monde et contribue à l'identification d'opportunités de collaboration et de (co)-financements.
- Le Directeur Scientifique représente la recherche de l'ASNR auprès des instances nationales et internationales impliquées dans la gouvernance de la recherche et communique sur ses bénéfices pour la sûreté et la radioprotection.

- Il contribue à la stratégie d'influence de l'ASNR auprès d'instances stratégiques. Il encourage l'organisation d'évènements scientifiques au niveau national, européen et international pour faire connaître/partager les positions et les avancées de l'ASNR.
- Il coordonne la préparation des bilans annuels de la recherche en vue de leur présentation à l'Opecst et aux autorités compétentes.

Pour mener ces missions, le directeur scientifique devrait :

- Avoir une légitimité scientifique, acquise par une expérience reconnue en recherche, en France et si possible à l'étranger
- Avoir des qualités de curiosité, d'écoute et d'interrogation, lui permettant de s'intéresser à un spectre disciplinaire très large et riche d'interactions interdisciplinaires
- Disposer d'une capacité de réflexion stratégique et programmatique
- Faire preuve de qualités de savoir-être et d'animation, lui permettant de travailler dans un contexte collégial, avec les autres directeurs et leurs équipes, et tout particulièrement ceux en charge des activités de recherche.
- Être francophone.